

La commune expérimente la "Trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine"



Tous ont échangé leurs points de vue sur les enjeux de "la nature en ville", lors d'une visite du centre-ville et d'ateliers thématiques...



Moutiers

La commune de Moûtiers territoire d'expérimentation du projet régional "Trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine"

"La nature est dans la ville : trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine", c'était le thème du séminaire proposé par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et la Ligue pour la protection des oiseaux de la Savoie (LPO), mercredi, à la Maison de la coopération intercommunale. Elle était destinée aux élus du territoire, services techniques, habitants et socioprofessionnels.

La "Trame verte et bleue" est une mesure phare du Grenelle de l'environnement. Son ambition est d'enrayer le déclin de la biodiversité.

L'idée de ce projet, financé par la Région et l'Europe, est de donner plus de place à la nature en ville, dans le centre urbain et périurbain. Moûtiers a été retenue comme territoire d'expérimentation et fait partie des cinq sites pilotes en Rhône-Alpes.

Castors, hirondelles, chauves-souris

Un premier état des lieux de la nature en ville a été présenté. Espaces verts, alignements d'arbres, jardins constituent la "trame verte". "La trame bleue" c'est l'Isère, le Doron de Bozel et les cours d'eau qui s'y jettent. Des relevés botaniques ont été réalisés par le Conservatoire botanique national alpin afin d'évaluer l'état de santé des milieux naturels. Une synthèse des données locales faunistiques a été établie pour identifier les espèces en jeu comme les castors, hirondelles, chauves-souris qui vivent sur le territoire.

À partir de ce constat, avec les acteurs présents à ce séminaire, il va être possible d'identifier les enjeux en matière de biodiversité des milieux et des espèces prioritaires pour le centre urbain et périurbain de Moûtiers.

Pour le CAUE et la LPO, l'objectif de cette rencontre est de faire remonter les attentes sociales et faire le lien avec le Plan local d'urbanisme (Plu) qui doit prendre en compte la "Trame verte et bleue".

TAGS :



NOTEZ CET ARTICLE :

